



Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Janvier février
2013
Bimestriel n° 151

CE QUI ÉTAIT INACCEPTABLE SOUS SARKOZY LE RESTE SOUS HOLLANDE : LE CHANGEMENT MAINTENANT, C'EST L'ACTION !

Il y a longtemps que la CGT Educ'action se bat, notamment au sein du Réseau Éducation Sans Frontière, pour que cesse une politique désastreuse et inhumaine, qui conduit à l'expulsion de nos élèves sans papiers, ou à celle de parents d'élèves scolarisés dans nos écoles.

Pendant 5 ans, nous avons lutté au quotidien contre l'aggravation de cette politique du pire, en espérant un changement, annoncé à grand renfort de promesses électorales.

Malheureusement force est de constater aujourd'hui que cette politique se poursuit, que nos élèves sont expulsés, et que la circulaire Valls, censée clarifier la situation, est beaucoup trop restrictive. C'est la raison pour laquelle différentes initiatives ont été lancées dans notre académie, afin d'interpeller le Président de la République, son ministre de l'Intérieur et les préfetures (appel d'Évry lancé depuis la place des Droits de l'Homme, rassemblements devant les préfetures et dépôts collectifs de dossiers d'élèves, soutenus par leurs camarades et leurs profs...)

Jusqu'au droit à la scolarisation de tous les enfants qui continue à être bafoué, par exemple pour les enfants roms du bidonville de Ris-Orangis, dont certains ne sont toujours pas inscrits en janvier, alors que leurs parents en avaient fait la demande pour la rentrée de septembre !

Plus généralement, il est désormais clair que les moyens mis en place

sont loin d'être à la hauteur des besoins : salaires et pouvoir d'achat en berne, réduction des services publics et de leurs missions, jour de carence toujours en place (alors que la mesure est socialement injuste et économiquement inefficace), précarité grandissante dans l'Éducation Nationale... C'est à partir de ce constat qu'un appel intersyndical a été lancé pour le 31 janvier (voir p. 3), car l'heure est bien à la poursuite de la lutte engagée depuis plusieurs mois, dans l'objectif d'accroître le rapport de force vis-à-vis du gouvernement, pour préserver et développer les intérêts des salariés et non ceux du patronat.

La Fonction publique et les services publics sont indispensables. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Car leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Dans l'enseignement professionnel, particulièrement mis à mal ces dernières années par une série de contre-réformes, non content de ne

rien faire pour réparer les dégâts, le gouvernement actuel semble déterminé à terminer le travail de démolition entrepris.

Le bac pro en 3 ans est maintenu, les CCF sont généralisés, le nombre de semaines de stage demeure trop important, la mixité des publics s'installe dans le paysage, trop de collègues subissent la précarité... Par ailleurs, le projet de loi Peillon sur la refondation de l'école qui s'inscrit dès aujourd'hui dans l'acte III de la décentralisation pose la question de l'avenir de l'enseignement professionnel public. Il est inacceptable que son pilotage soit effectué par les régions en fonction des seules préoccupations économiques locales. Cette logique prend en compte uniquement l'employabilité immédiate au détriment d'un enseignement de qualité.

Dans le Premier Degré la réforme des rythmes scolaires, imposée sans concertation, rencontre la résistance des collègues. A Paris, dans les Hauts de Seine, la mobilisation se construit par la grève et dans les AG, les intersyndicales. La CGT Educ'action participe à la lutte et appelle à son extension.

Seule notre mobilisation déterminée permettra de mettre en échec la casse de l'enseignement professionnel public et les atteintes au service public d'éducation dans son ensemble.

Frédéric Moreau,
co-secrétaire académique.

SOMMAIRE

Édito	1
Actualité des luttes dans l'académie	2
Appel pour le 31 janvier 2013	3
Concours réservé pour les non-titulaires	4-5
Comité technique académique	6
Les sales profs	7
Coordonnées	8

ACTUALITÉ DES LUTTES DANS L'ACADÉMIE

Une lutte symbolique : celle du LPO Eiffel de Rueil-Malmaison...

Les Hauts-de-Seine sont en expansion démographique mais la Région n'a prévu la construction que d'un lycée et l'extension de trois autres pour les dix prochaines années. Pour faire face à cette situation, les services de l'Inspection Académique du 92 ont trouvé une solution inédite : fermer des sections professionnelles au lycée polyvalent Gustave Eiffel à Rueil-Malmaison, alors qu'elles fonc-

tionnement bien avec peu de décrochage, pour laisser la place aux élèves du lycée général Richelieu de Rueil. Les élèves du lycée professionnel sont censés aller à Boulogne où l'une des sections est transférée, ou à Puteaux mais dans une autre formation, ouverture d'un bac pro commerce en compensation de la fermeture du bac pro GA ! Ce projet rencontre la résistance des collègues du lycée Eiffel. Depuis le mois de décembre, ceux-ci ont mené plusieurs jours de grève pour s'opposer au transfert et fermeture de sections professionnelles. Ils ont été reçus plusieurs fois par le rectorat, l'IA sans jamais obtenir satisfaction, ils poursuivent la mobilisation.

Avec ce projet, l'enseignement professionnel est clairement une variable d'ajustement !

Réforme des rythmes scolaires : c'est l'heure de la mobilisation !

Prévue sans concertation avec les personnels, sans revalorisation salariale, sans négociation globale sur l'organisation du travail des Professeurs des Écoles, cette réforme a été bricolée en urgence par le nouveau ministre. Elle rencontre l'opposition d'un grand nombre d'enseignants qui travaillent déjà dans des conditions fortement dégradées du fait de la baisse des postes, de la suppression des nouveaux programmes, de la suppression de la formation initiale... A Paris et dans le nord des Hauts de Seine, il y a déjà eu plusieurs journées de grève très suivies. La CGT Educ'action Versailles a appelé à participer à la manifestation du 23 janvier en direction du ministère, à la suite de la journée de grève du 22. Cette manifestation régionale ne suffira pas à stopper le ministre et à imposer de vraies négociations.

La CGT Educ'action Versailles appelle à étendre la mobilisation dans tous les départements de l'académie, un appel national intersyndical à la grève s'impose c'est ce que nous porterons dans les AG et les intersyndicales.

ACCORD DU 11 JANVIER 2013 : LA GRANDE BRADERIE DES DROITS DES SALARIÉS.

La CGT et FO ont annoncé qu'elles ne signeraient pas le projet d'accord, contrairement à la CFDT, la CFTC et la CGC. Celui-ci est d'une extrême gravité pour les droits des salariés et, comme le dit le communiqué confédéral (à trouver *in extenso* sur le site de la confédération), il met en place ce dont le MEDEF a toujours rêvé sans réussir à l'imposer.

Il traduit une flexibilisation forcée, la sécurisation de la délinquance patronale, un chantage à l'emploi, une attaque

en règle du CDI et un accord pour faciliter les licenciements. En contrepartie de ces reculs, des avancées pour plus tard et pas pour tous : la complémentaire santé ne concernera pas tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés, les « droits rechargeables » des demandeurs d'emploi seront payés par les chômeurs eux-mêmes, la taxation des « contrats courts » rapportera 40 millions d'euros aux employeurs et « l'encadrement » du temps partiel (24 heures minimum) permettra en fait tous les abus.

Le MEDEF veut transposer cet accord tel quel dans la loi. Il faut mobiliser pour empêcher un tel cadeau au patronat !



TOUS EN GRÈVE LE 31 JANVIER !

Pour les libéraux de tous poils, les fonctionnaires sont toujours trop nombreux et coûtent toujours trop chers à la société. C'est au nom de ce dogme, et sous le prétexte d'une résorption de la dette publique, que les gouvernements qui se sont succédé ces dix dernières années ont conduit des politiques visant à limiter les emplois publics.

Sous l'ère Sarkozy, pour la Fonction publique de l'État, ce sont plus de 150 000 postes qui ont été supprimés en 5 ans, dont la moitié pour le seul ministère de l'Éducation Nationale. Ces orientations ont conduit, dans de nombreux secteurs, à des abandons purs et simples de missions, avec des réorganisations et suppressions de services, rendant plus difficiles les conditions d'accès des citoyens aux services publics.

Pourtant, les besoins d'interventions publiques sont aujourd'hui immenses et chacun s'accorde à reconnaître la place incontournable des services publics comme amortisseur de la crise actuelle. À rebours de cette politique de démantèlement, la CGT entend impulser une Fonction publique porteuse de progrès pour tous, tant sur le plan économique que sur le plan social. Pour la modernisation et son développement, il faut un arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois et des créations où les missions publiques l'exigent.

Extraits de l'appel de l'UGFF CGT

NOS SALAIRES :

Nos salaires de base sont en chute libre et nos carrières sont écrasées, mais il faut aussi faire face à des ponctions supplémentaires. Ainsi, depuis 2011, la cotisation pour la pension de retraite est partie à la hausse et, depuis le 1er janvier 2013, nous retranche 0,81 % de pouvoir d'achat. **Augmenter les salaires des agents de la Fonction publique, c'est donc urgent et juste... c'est aussi possible !**

LE JOUR DE CARENCE :

La CGT a refusé que la question du **jour de carence** soit intégrée dans les négociations sur le pouvoir d'achat : avec toutes les autres organisations syndicales, avec les agents de la Fonction publique, elle exige son retrait immédiat !

Socialement injuste et économiquement inefficace, cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite par le nouveau gouvernement.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires de la Fonction publique appellent à la grève le jeudi 31 janvier 2013.

La CGT Éduc'action appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève

le 31 janvier 2013

Les moyens en personnels annoncés pour la rentrée 2013 sont très loin de répondre aux besoins, même si on peut acter positivement la fin des suppressions d'emplois... Les annonces sur l'ensemble du quinquennat ne couvrent même pas les suppressions du quinquennat précédent !

Nous demandons le rétablissement des 80 000 postes supprimés et la création des postes statutaires nécessaires.

LA CGT ÉDUC'ACTION CONTINUE À EXIGER :

- Le rétablissement de tous les moyens perdus depuis 2002
- Des postes d'assistants sociaux et infirmiers et un véritable cadre A pour ces professions
- L'abandon du dispositif ECLAIR, de la notion de socle commun, du Livret Personnel de Compétences (LPC)
- La remise à plat de la réforme du bac pro 3 ans et de celle du lycée général et technologique
- Le recrutement par concours au niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master
- La titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les personnels précaires avec une vraie formation
- Une augmentation immédiate des salaires de 70 points d'indice (soit plus de 300 euros pour toutes et tous)
- L'abandon de l'évaluation professionnelle pour les ATSS
- La suppression de la Prime de Fonctionnement et de Résultat (PFR) pour les administratifs
- Une vraie réduction du temps de travail
- L'abandon du jour de carence
- L'abrogation du SMA (Service minimum d'accueil)
- La retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités maximum

OUVERTURE DU CONCOURS RÉSERVÉ POUR LES NON-TITULAIRES

La rentrée pour les non-titulaires a été particulièrement difficile cette année en raison de la politique budgétaire menée par les gouvernements successifs depuis plus d'une dizaine d'années mais aussi de la réforme du bac pro 3 ans entre autres. Cela a entraîné des affectations tardives pour les contractuels, des changements brutaux de zones géographiques, des licenciements. A cela s'ajoutent les conditions déplorables liées à l'absence de cadrage national pour les salaires, les pressions hiérarchiques lors des renouvellements, l'absence de formation pour les entrants...

C'est pourquoi la CGT Educ'action revendique : la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité !!! Passer en CDI, ce n'est pas être titularisé.

Quelques chiffres sur la précarité dans l'Éducation Nationale :

- On compte près de **150 000 précaires** dans l'Éducation nationale.
- Ils sont répartis notamment en **37 000 contractuels** et **80 000 AED** (assistants d'éducation).



Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Le plan de titularisation en lien avec la loi du 12 mars 2013 prévoit la titularisation sur 4 ans de 6 600 contractuels. Cela représente 18 % des contractuels et 5 % de l'ensemble des non-titulaires. Pour la première session, seuls 3 143 postes sont proposés. Selon le corps visé, le mode de titularisation varie (concours réservé, examen professionnel, recrutement sans concours...)

Les collègues concernés par le plan de titularisation :

- ♦ On sait que **12 400 personnels (enseignants, CPE, COP, administratifs)** sont concernés par le plan pour la première session. Ces données concernent bien entendu seulement la première session, le plan étant prévu pour **une durée de 4 ans**.
- ♦ On sait de plus le nombre de places disponibles : **CAPES 1019, PLP 1188, EPS 55, CPE 60,**

QUELQUES DATES À RETENIR :

- ♦ **Pour les enseignants : 15 janvier ouverture du serveur pour l'inscription. Il sera fermé le 21 février.**
- ♦ **Pour les ATSS : 15 janvier ouverture du serveur pour l'inscription. Il sera fermé le 5 février.**

PETIT RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DES NOTES DE SERVICE CONCERNANT LES NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS ET ATSS

Les notes de service concernant les modalités de titularisation dans la fonction publique voient le jour progressivement depuis la fin de l'année dernière. Dans ces différentes notes de service, vous pouvez trouver les informations suivantes : conditions d'éligibilité à la fonction publique par le biais du concours réservé, modalité de titularisation, date d'inscription, de titularisation. Ces différentes notes sont accessibles sur le site www.educ.gouv.fr Vous pouvez également consulter les rapports de jury sur la RAEP à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid4929/epreuve-de-reconnaissance-des-acquis-de-l-experience-professionnelle-raep-de-certains-concours-interne-du-second-degre.html>

Rappel des conditions d'éligibilité :

<u>Ancienneté requise</u>	<u>Poste occupé le 31 mars 2011 (ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011)</u>
<p>Tous les CDI sont éligibles</p> <p>Pour les CDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 ans sur les 6 années précédant le 31 mars 2011. - 2 ans sur les 4 années précédant le 31 mars 2011 si 4 ans d'ancienneté à la date de clôture des inscriptions le 21 février 2013. 	<p>Occupant un emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au 31 mars 2011. - ou entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011. - Temps de travail au moins 70%.

Les modalités de titularisation pour les enseignants :

<u>Pour les PE et les PLP</u>	<u>Pour les certifiés, EPS, COP, CPE.</u>
<p>Il faut fournir avant le 8 mars un dossier de reconnaissance des acquis d'expérience.</p>	
<p>Des dates de passage d'oraux sont ensuite proposées aux candidats.</p> <p>L'oral consiste en une étude pendant dix minutes du dossier puis une proposition d'analyse sur proposition du jury d'une situation professionnelle.</p>	<p>Suite à l'examen de ce dossier, une liste d'admission est proposée et elle participe aux épreuves d'admission qui consiste en un oral d'une demi heure avec une demi heure de préparation.</p> <p>L'oral consiste en une étude pendant dix minutes du dossier puis une proposition d'analyse sur proposition du jury d'une situation professionnelle.</p>

Pour les ATSS :

Les recrutements réservés seront ouverts dans les corps et grades suivants :

Catégorie C

Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 2^{ème} classe

Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de 1^{ère} classe

Catégorie B

Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale

Assistants de service social des administrations de l'État

Catégorie A

Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale

Médecins de l'éducation nationale de 2^{ème} classe

Les modalités de recrutements et les personnes éligibles à ces corps et grades sont précisées en annexe I de la note de service excepté pour l'accès au corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État. Un décret du ministre chargé de la fonction publique précisera les modalités de recrutement pour ce corps de fonctionnaires.

DÉCLARATION DES ÉLUS DE LA CGT EDUC'ACTION AU CTA

Depuis les dernières élections nous avons un siège au Comité Technique Académique, celui-ci se réunit régulièrement et doit statuer sur les grandes orientations académiques : dotations en poste, carte des formations, validation du Plan Académique de Formation, etc... Malheureusement cette instance qualifiée par le ministre d'instance de « dialogue social » est plutôt une chambre d'enregistrement dans laquelle les représentants syndicaux prennent connaissance des décisions ministérielles et académiques. Les élus du personnel ne votent que très rarement sur les orientations académiques. Lors du Groupe de Travail préparatoire à ce CTA la CGT Educ'action a fait connaître des demandes et des oppositions d'équipe à certaines propositions rectorales mais la carte des formations n'a pas évolué malgré ces interventions. Ce siège au CTA nous permet donc d'avoir rapidement les informations et de les transmettre aux syndiqué-e-s concernés mais seule la mobilisation peut peser réellement sur les arbitrages rectoraux.

Les différents documents et échanges préparatoires à ce CTA dessinent les grandes lignes de la rentrée 2013. Il nous semble important de rappeler ici que nous ne nous satisfaisons pas d'une rentrée qui se fait sur la base des réformes des années précédentes, en particulier la réforme du lycée, la généralisation du bac pro 3 ans, la mise en place du livret de compétences, pour ne citer que les principales.

Concernant les moyens en poste pour la prochaine rentrée, nous notons évidemment comme un fait positif la créations d'emplois d'enseignants, 400 emplois dans le second degré et 439 emplois dans le premier degré. Pourtant, l'ensemble de ces créations intervenant après des années de baisses des postes, ne permet pas d'inverser complètement la tendance. En effet, nous sommes dans une telle situation de manques cumulés que ces nouveaux postes permettront de remplacer les départs en retraite, de répondre en partie à la montée des effectifs élèves et de saupoudrer des moyens supplémentaires limités dans quelques zones sensibles. Mais beaucoup reste à faire pour permettre d'améliorer nettement le P/E, de pratiquer les dédoublements nécessaires dans les classes, de redonner des moyens de remplacement, de garantir une inscription au lycée à tous les jeunes de l'académie, bref d'assurer la réussite de tous nos élèves. Nous attendons les chiffres des postes des personnels administratifs, de santé et sociaux dont le nombre est notoirement insuffisant dans notre académie.

La carte des formations s'établit chaque année un peu plus en partenariat avec la région. Nous nous opposons à cette « régionalisation » de l'enseignement professionnel, qui devrait encore se renforcer avec la mise en route annoncée de l'acte III de la décentralisation. Nous sommes attachés à un pilotage ministériel et académique garant de l'égalité des trois voies du lycée et du maintien de l'enseignement professionnel initial dans les missions de l'éducation nationale. Dans l'état actuel des choses, nous avons souvent l'impression que région et rectorat « se renvoient la balle » et il est parfois diffi-

cile pour les personnels et leurs représentants d'obtenir des réponses claires. Comme chaque année les demandes d'évolution de structures nous sont présentées comme émanant « des établissements », ce qui veut dire dans les faits qu'elles ont été réfléchies, portées le plus souvent par le-la chef d'établissement et/ou le-la chef des travaux, alors que les enseignants des lycées professionnels en contact quotidien avec les entreprises du bassin, les familles, les référentiels, ne sont que trop rarement consultés, ou pas pris en compte lorsqu'ils ont des propositions.

Nous déplorons la disparition des passerelles de l'enseignement professionnel vers l'enseignement technologique, celles-ci permettaient à des élèves en grande difficulté au collège de construire leur projet de formation lors de leurs deux années en lycée professionnel puis d'intégrer une classe d'adaptation pour obtenir finalement un baccalauréat technologique en 4 ans. Le choix des familles sera maintenant limité à des parcours en trois ans vers la Seconde générale et la Première technologique, parcours qui ne permettront pas la réussite des élèves les plus fragiles, ou à l'orientation vers un baccalauréat professionnel en trois ans n'ouvrant pas les mêmes possibilités de poursuite d'étude, c'est le cas par exemple pour la filière sanitaire et sociale.

La mise en place du Bac pro Gestion Administration se passe dans de mauvaises conditions, alors même, nous le savons, que ce sont ces filières qui posent le plus de problèmes quant à l'insertion professionnelle. Les jeunes qui s'y trouvent n'ont souvent pas choisi cette orientation ou alors n'ont pas compris vers quels métiers elle les conduirait. Mettre à trente par classe en Seconde professionnelle GA les élèves les plus en difficulté des classes de Troisième avoisinantes, sans nous donner les moyens de les aider à construire un projet d'insertion professionnelle réaliste et de remédier à leurs difficultés d'apprentissage génère de la souffrance et de la violence pour les jeunes et pour leurs enseignants. Le passage de la validation des diplômes en Contrôle en Cours de

Formation s'ajoute encore à toutes ces difficultés et à la charge de travail des enseignants. Lorsque cela fonctionne de manière plutôt satisfaisante, comme c'est le cas au lycée professionnel Gustave Eiffel de Rueil Malmaison, on ferme les sections et on met à la porte une partie des jeunes et de leurs enseignants...décidément, il n'est pas facile de croire au soutien de son administration lorsque l'on travaille dans de telles conditions.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel dans les filières industrielles, nous dénonçons, comme nous le faisons depuis plusieurs années, l'absence de perspectives de développement et d'évolutions. Plusieurs établissements sont porteurs de projets réfléchis, portés par les équipes, en cohérence avec les débouchés sur le bassin d'emploi et en adéquation avec le public d'élèves concernés. Il nous semble qu'il y a là une volonté nette de laisser cet enseignement professionnel entre les mains des centres d'apprentissage et des patrons. Certes cet enseignement demande un investissement en équipement et en personnel mais il conduit vers l'emploi des jeunes les plus souvent issus de milieux populaires et en échec scolaire au collège ou encore avant. Les patrons signent difficilement des contrats d'apprentissage sur 3 ans pour le Bac pro, le taux d'échec des apprentis est élevé et l'avenir professionnel des jeunes qui sortent d'apprentissage sans diplômes est encore plus sombre que celui des lycéens décrocheurs en formation initiale de lycée.

Nous attendions des ouvertures de sections de CAP et de sections de Première professionnelle afin de permettre de reconstruire des parcours de formation en 4 ans, indispensables à un certain nombre des élèves orientés par défaut vers l'enseignement professionnel, il n'y en a pas !

La « revalorisation de la voie professionnelle » n'est donc pas à l'ordre du jour, c'est plutôt l'abandon des formations et des élèves de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire qui semble se préparer. La CGT Educ'action apporte son soutien à l'ensemble des équipes qui défendent la qualité et les missions de cette voie de formation.

LES SALES PROFS !



Dans la série « ça ne marche pas mais on ne change rien ! »

Il existe un différentiel moyen de 14% de réussite entre le parcours 4 ans et le parcours 3 ans", remarque le rapport officiel de l'Inspection générale de l'enseignement agricole sur les bacs pros de cette branche. Selon le rapport, "l'écart entre les taux de réussite des candidats ayant suivi un parcours 3 ans et ceux ayant suivi un parcours 4 ans, concerne de façon indifférenciée toutes les spécialités de baccalauréat professionnel, avec néanmoins des valeurs très différentes, de 6,5% à 28,8%". En moyenne le taux de réussite serait passé de 90 à 83%.

L'Observatoire des inégalités ouvre un espace dédié aux adolescents :

www.jeunes.inegalites.fr.

Objectif : permettre aux jeunes citoyens de mieux comprendre le monde qui les entoure à travers une information claire et pédagogique.

Dans la série « on n'est pas que des privilégiés et des feignants ! »

Les données de PISA, l'enquête régulière de l'OCDE, nous permet d'avoir une vision comparative tout à fait intéressante. D'après elle, la France a un nombre d'élèves par classe supérieur à la moyenne de l'OCDE, aussi bien au primaire qu'au collège. Parmi les pays développés, seuls la Corée du Sud et le Japon ont plus d'élèves par classe. Mais ces moyennes cachent deux particularités françaises. La France est un des rares pays où la taille des classes a augmenté entre 2000 et 2010 (+3,4%). A l'exception de l'Italie et des Pays-Bas, tous les autres pays développés ont diminué le nombre d'élève par classe en moyenne de 7%. La France a aussi un des taux d'encadrement (nombre d'adultes pour 100 élèves) les plus bas. C'est vrai au collège. Encore plus vrai au primaire.



ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549
93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 09 98 70
uasenver@wanadoo.fr

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON
et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric MOREAU

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,
Jeudi 9h30-16h30,
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et
d'actualités sur notre site Internet
www.premiumorange.com/uasenver

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats
4, place de Touraine
78 000 VERSAILLES
☎ 01 39 49 42 50
☎ 06 75 36 49 58
sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN
Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91 034 EVRY CEDEX
☎ 09 64 48 48 47
☎ 01 60 78 55 43
sdencgt91@orange.fr

Co-secrétaires départementaux :

Yannick Le Billiec
Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : Mercredi 10h-12h,
jeudi 10h-16h, vendredi 15h-18h

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 08 58 37
☎ 06 81 96 51 23
☎ 01 46 09 90 19
sdencgt92@wanadoo.fr
Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :
Samuel SERRE

Permanence : vendredi
à partir de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc
95 100 ARGENTEUIL
☎ 01 34 10 02 55
☎ 06 61 26 11 22
sden-cgt-95@wanadoo.fr
Blog : www.education95.com

Co-secrétaires départementaux :
Michaël MARCILLOUX, Olivier DELOUS,
Mathieu MOREAU

Permanence : mardi 10-17h
et vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié.e, Agrégé.e, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant.e d'éducation, Contractuel.le, Vacataire (entourez)

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

**RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION
À LA CGT EDUC'ACTION DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE**